

Dossier de candidature « Réemploi de mobilier »



Date de limite de dépôt de candidature :
Le 20 décembre 2024

Présentation de la Carsat Hauts-de-France :

La Carsat Hauts-de-France est un organisme de sécurité sociale constituant un maillon essentiel du service public. Depuis, sa création, elle constitue un acteur économique majeur agissant en proximité au bénéfice des usagers en matière de retraite et de santé au travail.

En quelques chiffres, la Carsat Hauts-de-France accompagne 2 141 647 salariés du secteur privé et 209 234 travailleurs indépendants¹ tout au long de la carrière et jusqu'au passage à la retraite.

Elle assure et prévient les risques professionnels en partenariat avec 137 000 entreprises. Elle favorise le bien-vieillir et prévient la perte d'autonomie en accompagnant 1 282 556 retraités du régime général et 154 016 retraités travailleurs indépendants.

Ainsi, elle constitue la 3ème caisse de France en prestations retraite versées, d'aides aux entreprises pour des investissements en prévention et de financements injectés sur des projets en faveur de la prévention de la perte d'autonomie.

La Carsat Hauts-de-France est présente dans 183 France Services², en collectivités territoriales (Centres Communaux d'Actions Sociales, mairies...) et possède 3 centres itinérants retraite.

La Carsat Hauts-de-France mène 3 grandes missions :

- La préparation et le paiement de la retraite des salariés du régime général ;
- La prévention et la tarification des risques professionnels ;
- L'aide et l'accompagnement des assurés en difficulté.

Contexte :

Ces dix dernières années, la mobilisation collective des organismes de Sécurité Sociale en matière de Développement Durable s'est intensifiée et a permis aux institutions telles que la Carsat Hauts-de-France d'affirmer leurs engagements et d'élever leurs ambitions.

La Carsat Hauts-de-France s'inscrit dans le cadre de la loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire) et est actrice du développement durable en organisant un don de mobiliers au profit d'associations régionales ou et/ou locales.

En effet, nous souhaitons donner une seconde vie à notre mobilier en participant au réemploi de ceux-ci.

Sans aucune contrepartie directe ou indirecte au profit de la Carsat Hauts-de-France.

Critères de sélection :

Les candidatures seront étudiées en fonction des critères suivants :

- ✓ Toute association déclarée loi 1901 dont l'objet social est cohérent avec la présente démarche,
- ✓ La capacité logistique à retirer le mobilier au siège de la Carsat Hauts-de-France situé à Villeneuve d'Ascq (59) sur le 1er trimestre 2025,
- ✓ La nature du réemploi du mobilier,
- ✓ La répartition territoriale du mobilier dans les Hauts-de-France,
- ✓ Le public visé dans sa candidature, sachant que la Carsat Hauts-de-France s'oriente sur les publics fragiles, en situation d'accompagnement social et/ou professionnel, tout âge.

¹ Chiffres au 31 décembre 2020

² Chiffre à avril 2022

La Carsat se réserve le droit de répartir les biens selon la pertinence du projet de chaque candidat. La décision de la CARSAT étant définitive, aucune contestation ne sera admise.

Liste des documents à fournir :

Le dossier de candidature doit être composé au moment du dépôt de la demande, **au plus tard le 20/12/2024**, des éléments suivants :

- ✓ **Dossier de candidature complété, daté et signé**
- ✓ **Statuts de l'association**
- ✓ **Rapport d'activité, à défaut une plaquette de présentation**